



Envie de transformer votre cour en un espace vivant bénéfique pour la nature et la communauté ?

Participez au programme « L'envert de ta cour » !

La Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles invite établissements scolaires, centre de la petite enfance (CPE), organisme à but non lucratif (OBNL), le CEGEP, l'UQAC et les centres de formation à soumettre un projet de végétalisation pour leur terrain.

Les projets retenus pourront recevoir un financement allant jusqu'à 3 500\$ pour la réalisation d'initiatives durables favorisant la biodiversité, la résilience climatique et l'engagement du milieu.

Le comité de sélection annoncera les projets retenus d'ici le 1er juin prochain.

Règles d'admissibilité :

Le projet proposé doit :

- Être soumis par un établissement scolaire, un CPE, un organisme à but non lucratif (OBNL), le CEGEP, l'UQAC et les centres de formation et également situés sur le territoire de Uashat mak Mani-utenam, Sept-Îles, Lac Daigle ou de Port-Cartier.
- Favoriser la biodiversité, la qualité des milieux de vie et la résilience environnementale.
- Être la seule candidature déposée par l'établissement pour l'édition en cours.
- Démontrer l'implication du milieu dans toutes les étapes du projet et favoriser la participation active des jeunes et/ou des participants de l'établissement.
- Répondre aux critères du programme, soit être pérenne, respectueux de l'environnement, mobilisateur pour la collectivité et porteur d'une valeur écologique ou éducative.

Les objectifs du programme sont de :

- Favoriser la végétalisation afin d'embellir les milieux et la vie des usagers
- Augmenter la biodiversité urbaine et améliorer les habitats pour la faune et les pollinisateurs
- Encourager l'adaptation aux changements climatiques, notamment par la réduction des îlots de chaleur, l'augmentation de la végétation et une meilleure gestion de l'eau de pluie
- Sensibiliser le milieu à l'importance de la nature en ville et une meilleure gestion de l'eau de pluie
- Encourager la mobilisation communautaire autour de projets structurants qui améliorent les milieux de vie.
- Favoriser le partage de connaissances, de savoir-faire et d'expériences en matière d'aménagement écologique.